



VAYRAC

(N° INSEE : 46330)

Puy d'Issolud Portail de Rome

AP-102

(N° OA Patriarche : 9838)

Juin 2017

Rapport final d'opération
de diagnostic archéologique préventif

Réalisé par
Guillaume CLAMENS

avec la collaboration de Aurélie Sérange

CLAMENS (G.), 2017 - Vayrac - Puy d'Issolud, Portail de Rome – AP-102, rapport final d'opération de diagnostic archéologique préventif – Département du Lot, 2017.

« L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schéma, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur de l'ouvrage.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

Sommaire

1. RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES	5
1.1. Prescription de diagnostic	5
1.2. Projet d'intervention de diagnostic archéologique	9
1.3. Désignation du responsable scientifique	13
1.4. Fiche signalétique	18
1.5. Notice scientifique	21
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION	23
2.1. Cadre de l'intervention	23
2.1.1. Contexte géographique et géologique	23
2.1.2. Contexte historique et archéologique	25
2.2. Travaux réalisés	27
2.2.1. Méthodologie et enregistrement	27
2.2.2. Forage	28
3. RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC	30
3.1. Stratigraphie générale et phasage	30
3.2. Poteau n°3	30
3.3. Poteau n°5	30
3.4. Poteau n°7	30
4. CONCLUSION	31
5. ANNEXES	32
5.1. Annexe 1 - Bibliographie	32
5.2. Annexe 2 - Inventaire des données de terrain	33
5.3. Annexe 3 - Inventaire du mobilier archéologique	34
5.3.1. Code général pour l'inventaire du mobilier	34
5.3.2. Inventaire général du mobilier archéologique	36
5.4. Annexe 4 - Inventaire des photographies	36
5.5. Annexe 5 - Inventaire de la documentation de terrain	36

Table des figures

Figure 1 - Situation géographique de Vayrac.	22
Figure 2 - Localisation de la prescription (AP-102) sud fond de carte IGN (géoportail.fr).	22
Figure 3 - Localisation de la parcelle prescrite sur fond de carte géologique (brgm).	24
Figure 4 - Photographie aérienne du plateau du Puy d'Issolud (Girault 2013a, pl.XVI).	25
Figure 5 - Plan général avec projet d'implantation des nouveaux supports bétonnés sur fond cadastral (cadastre.gouv).	26

Table des tableaux

Tableau 1 - Code d'inventaire alphanumérique des US.	27
Tableau 2 - Inventaire des unités stratigraphiques observées.	33
Tableau 3 - Code pour l'inventaire du mobilier archéologique.	35
Tableau 4 - Inventaire du matériel archéologique.	36

1. RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

1.1. Prescription de diagnostic



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**Arrêté 2016 / 425 portant prescription de la réalisation
d'un diagnostic archéologique sur le territoire de la
commune de Vayrac, département du Lot**

**Le Préfet de la région Occitanie,
Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code du patrimoine, livre V;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté du 14 novembre 2011 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la Cellule départementale d'archéologie du Lot ;

VU la circulaire des ministères de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, de la culture et de la communication du 5 novembre 2003 relative à la redevance d'archéologie préventive.

VU le dossier de déclaration de travaux de sécurisation des réseaux électriques, transmis au Service régional de l'archéologie (DRAC Occitanie, site de Toulouse) sous le n° 36917ER, par la Fédération départementale d'Energies du Lot (FDEL), reçu par courriel le 13 octobre 2016,

CONSIDERANT qu'en raison de :

Leur localisation dans un secteur compris dans le périmètre d'une zone de présomption de prescription archéologique (Arrêté de ZPPA n° 2003/91 du 6 octobre 2003), au cœur du site de l'oppidum gaulois du Puy d'Issolud / Fontaine de Loulié, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Occitanie
Département : Lot
Commune : Vayrac
Lieu-dit : Portail de Rome
Cadastre, section AP, parcelles 241, 198, 356

La réalisation du diagnostic archéologique vise, par des études, prospections ou travaux de terrain, à mettre en évidence et à caractériser les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présents sur le site et à présenter les résultats dans un rapport.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Cellule départementale d'archéologie du Lot, ou, si elle renonce à sa faculté, de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Il sera exécuté, après désignation du/des responsable(s) scientifique(s) par l'État, conformément au projet d'opération élaboré par la cellule départementale d'archéologie du Lot et détaillant la mise en oeuvre des prescriptions suivantes :

- emprise : ensemble de l'emprise des fondations des supports bétonnés mentionnée au plan fourni par l'aménageur (voir plan annexe).

- superficie de l'emprise du diagnostic estimée sur la base des documents annexés au dossier de demande susvisé : **3 m²**

- objectifs : localiser les vestiges archéologiques, niveaux et structures éventuellement conservés sur l'emprise du projet et caractériser les occupations.

- principes méthodologiques :

L'opération consistera en un diagnostic archéologique adapté à la nature des travaux projetés, comprenant la surveillance des travaux de carottage mécanique prévus par l'aménageur.

En fonction des découvertes éventuelles, des fenêtres seront ouvertes afin de caractériser au mieux les nappes de vestiges ou structures archéologiques. La totalité du matériel issu des carottages sera prélevé, nettoyé et conditionné pour étude. Des coupes stratigraphiques seront levées et un plan topographique des sondages et des vestiges sera dressé. En cas de découvertes relevant d'une période chronologique pour laquelle le responsable scientifique de l'opération n'est pas compétent, un spécialiste sera sollicité pour étudier les vestiges mis au jour durant les phases de terrain et d'étude.

- qualification du responsable d'opération : archéologue antiquisant ayant une expérience confirmée des diagnostics archéologiques.

Article 3 : A l'issue du diagnostic, l'opérateur remet au préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles, site de Toulouse, service régional de l'archéologie) le rapport de diagnostic élaboré à l'issue de l'analyse et de l'exploitation des données, sous l'autorité du responsable scientifique de l'opération, dans le délai fixé par le cahier des charges scientifique et selon les normes fixées par l'arrêté du 27 septembre 2004. Il informe l'aménageur de cette remise.

Le Préfet de région vérifie la conformité du rapport aux normes de contenu et de présentation et fait procéder à son évaluation scientifique par la commission interrégionale de la recherche archéologique. Il informe l'aménageur, l'opérateur et le responsable scientifique du diagnostic et leur communique, le cas échéant, des recommandations en vue de l'exploitation scientifique du rapport.

Un exemplaire du rapport est adressé à l'aménageur.

Article 4 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic et la documentation scientifique afférente sont conservés par la cellule départementale d'archéologie du Lot, ou, si elle renonce à sa faculté, de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

À la remise du rapport et au plus tard dans un délai de deux ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération du terrain, le mobilier et la documentation scientifique sont remises à l'Etat.

Article 5 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Président du Conseil départemental du Lot, à la personne qui projette les travaux et à l'autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation, mentionnées dans les visas.

Fait à Toulouse, le 20 octobre 2016

Pour le Préfet de région et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles


Pour le Directeur régional
Le Conservateur régional de l'archéologie - adjoint

M. BARRÈRE

Plan(s) annexé(s) :

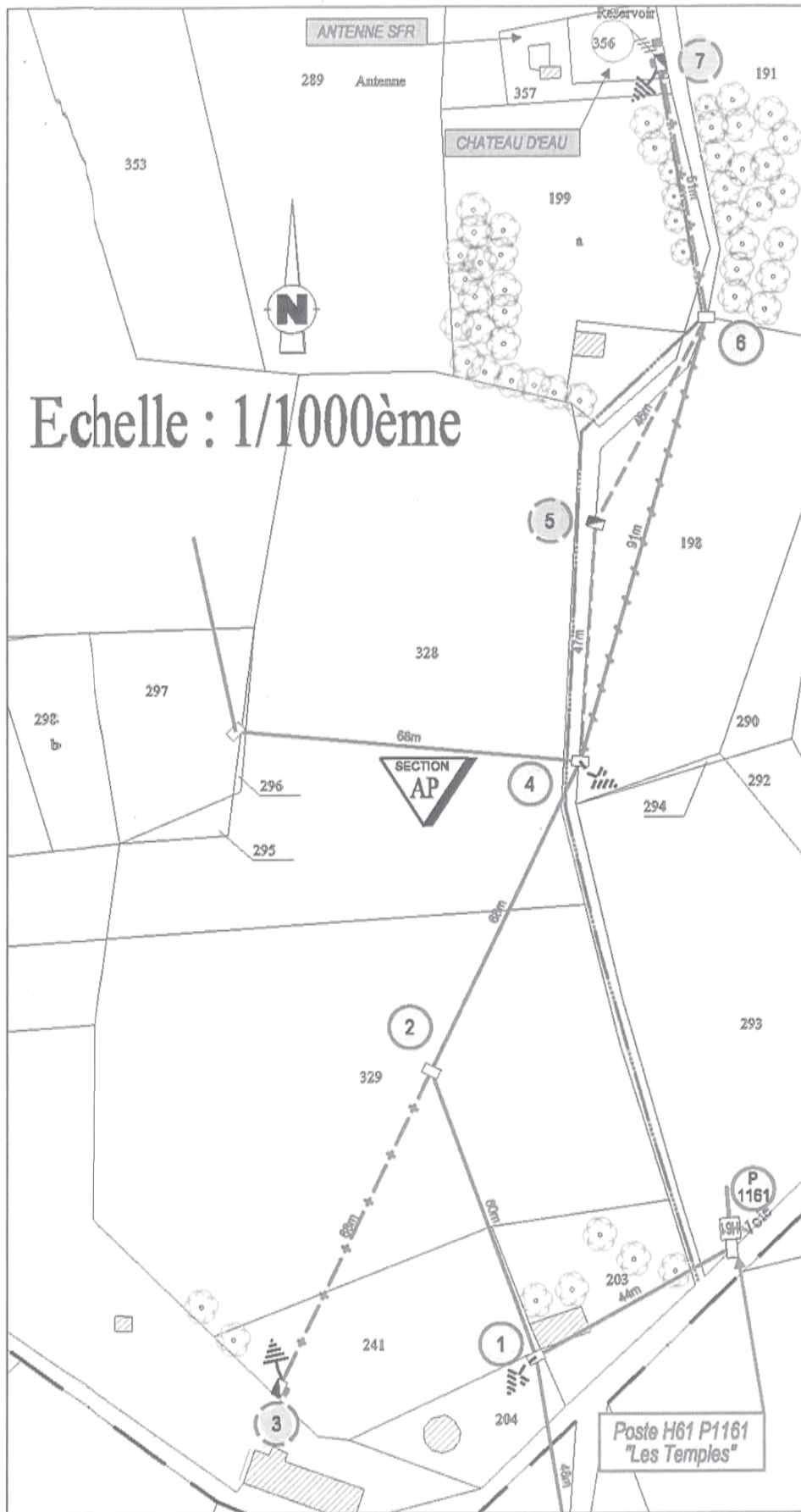
1 plan de l'emprise des travaux
sur fond cadastral

Notification à :

Conseil départemental du Lot (Cellule départementale d'archéologie du Lot)
Fédération Départementale d'Energies du Lot

Copie à :

Préfecture du département
Mairie de Vayrac
Préfecture de région
Udap du Lot




Fondations
de nouveaux supports
bétonnés
objet du diagnostic
archéologique
(points 3, 5, 7)

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 2016 / 425

1.2. Projet d'intervention de diagnostic archéologique



PROJET D'INTERVENTION DE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE

n° AP – 102

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA VIE LOCALE
Service Sport, Tourisme, Patrimoine
Cellule départementale d'archéologie
Affaire suivie par Laurent Guyard
Ligne directe 05.65.53.44.06
Télécopie 05.65.53.43.69
Courriel : laurent.guyard@lot.fr

VAYRAC

Le Puy d'Issolud – Portail de Rome

1 REFERENCES DE L'OPERATION

1.1 Descriptif de l'opération

<u>Projet</u> :	Plantation de noisetiers	
<u>Commune</u> :	VAYRAC	<u>Adresse</u> : Le Puy d'Issolud – Portail de Rome
<u>Emprise</u> :	3 m ²	
<u>Cadastre</u> :	Parcelle AP 198, 241, 356	

1.2 Références

<u>Arrêté n°</u> :	AD 2016 / 425	<u>Date</u> :	20 octobre 2016
<u>Aménageur</u> :	Fédération départementale d'énergies du Lot (FDEL) 300, rue de la Croix 46 000 - CAHORS Tél. : 05.65.53.33.33 Suivi du dossier : Ludovic LESVIGNES Courriel : ludovic.lesvignes@fdel.fr		
<u>Date d'engagement</u> :	Dossier de déclaration de travaux recue à la DRAC Occitanie le 13 octobre 2016		
<u>Prescripteur</u> :	DRAC Occitanie Service régional de l'archéologie 32, rue de la Dalbade - BP 811 31 080 TOULOUSE cedex 6 Suivi du dossier : Cristina SAN JUAN-FOUCHER Tél. : 05.67.73.21.10 - Courriel : cristina.san-juan@culture.gouv.fr		
<u>Date d'envoi</u> :	20 octobre 2016		
<u>Opérateur</u> :	Département du Lot Direction de l'éducation et de la vie locale - Service sport-tourisme-patrimoine Cellule départementale d'archéologie Avenue de l'Europe, Regourd - BP 291 4 6005 – CAHORS cedex 9 05.65.53.44.06 – 06.32.18.83.46 - Courriel : laurent.guyard@lot.fr		
<u>Date de réception</u> :	26 octobre 2016		



2 OBJECTIFS DE L'OPERATION, PROBLEMATIQUES ET METHODE

2.1 Contexte archéologique et problématiques scientifiques

La zone prescrite se situe dans le très riche contexte archéologique de l'oppidum du Puy d'Issolud, inscrit dans le périmètre d'une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA n° 2003/91 du 6/10/2003).

Le plateau est connu pour ses vestiges préhistoriques (carrière de silex), protohistoriques (importante occupation de l'Age du Bronze et oppidum mentionné lors de la Guerre des Gaules - Uxellodunum), par une fréquentation possible mais mal caractérisée à l'époque romaine, documentée pour le haut Moyen-Age (l'oppidum gaulois aurait été fortifié à nouveau, monnaies mérovingiennes et habitat) et jusqu'au milieu du Moyen-Age (nécropole).

Les fouilles à l'emplacement de la Fontaine de Loulié, sur le flanc occidental de l'oppidum, ont permis de prouver que ce site était bien celui du dernier siège de la Guerre des Gaules.

Des travaux récents de la CDAL ont permis de retrouver un abondant mobilier dans les trous de plantations de noyers et de noisetiers, de deux diagnostics réalisés en 2013 et 2016.

L'objectif de l'opération est donc d'apprécier le potentiel archéologique du terrain, en évaluant sa stratigraphie, la densité, la chronologie, la datation des vestiges, leur état de conservation et leur étendue, et d'en comprendre l'évolution dans son cadre topographique ancien et actuel. L'ensemble des résultats obtenus sera présenté dans un rapport.

Le substrat géologique sera recherché si possible afin de comprendre la géomorphologie du terrain et d'en évaluer intégralement le potentiel archéologique.

2.2 Principes méthodologiques

L'intervention consistera à surveiller les forages à la tarière de trois trous de fondations (diamètre = 0,7 m, profondeur = 1,70 m) faits par l'aménageur pour la plantation de poteaux électriques en béton dans une fondation bétonnée coulée après forage.

Le sédiment sera examiné et coté au fur et à mesure de la descente pour pouvoir apprécier la stratigraphie, et le matériel archéologique sera exhaustivement collecté en vue de caractérisation et de datation.

En cas de découvertes relevant d'une période chronologique pour laquelle le responsable scientifique de l'opération n'est pas compétent, un spécialiste sera sollicité pour étudier les vestiges mis au jour durant les phases de terrain et d'étude. La Cellule départementale d'archéologie s'engage en particulier à solliciter les laboratoires TRACES (Toulouse) et PACEA (Bordeaux) en cas de découvertes concernant la Préhistoire ou la géoarchéologie, et à effectuer les opérations nécessaires.

A la demande de l'aménageur, les trous de plantations de poteaux ne seront pas rebouchés à l'issue des relevés topographiques, afin de permettre le coulage immédiat du béton des fondations des trois poteaux.

D'un point de vue particulier, sur le terrain, les actions suivantes seront menées :

- L'enregistrement des données archéologiques
 - o Les structures archéologiques seront enregistrées en numérotation continue par sondage.
 - o Les couches archéologiques seront enregistrées en numérotation continue par sondage.
- Des prises de vues numériques seront systématiquement réalisées, classées et inventoriées.
- Les relevés topographiques seront réalisés par la Cellule départementale d'archéologie ou par un prestataire spécialisé. Il sera procédé à la prise de point des axes de relevés des structures, des limites et profondeurs du sondage. La D.A.O. sera réalisée par la Cellule départementale d'archéologie.

D'un point de vue particulier, durant la phase d'étude, les actions suivantes seront menées :

- Le mobilier archéologique sera classé et inventorié pour être conditionné en sacs et en caisses. Il sera transféré à la base archéologique de Cahors où il sera traité au cours de la phase post-fouille. Le mobilier sera inventorié sur la base de données archéologique.
- Les relevés topographiques seront traités en D.A.O. par les agents de la Cellule départementale d'archéologie.
- La documentation scientifique constituée au cours de l'opération (documents graphiques, photographiques, audiovisuels, numériques, écrits...) sera classée, référencée et conservée à la base archéologique de Cahors.
- Le rapport de fin d'opération sera réalisé conformément aux arrêtés en vigueur. Une attention particulière sera portée à la confrontation des données de terrain avec les données de la Carte archéologique. L'ensemble sera replacé dans le contexte archéologique du plateau du Puy d'Issolud à Vayrac.



3 MOYENS ET DELAIS DE L'OPERATION

3.1 Moyens humains et délais

3.1.1 Phase de préparation

Il est prévu 1 personne pour préparer l'opération de diagnostic, selon les modalités suivantes :

<i>Missions</i>	<i>Agents</i>	<i>Jours</i>
Coordination administrative et scientifique	Responsable de la cellule départementale d'archéologie	0,5
Préparation de l'opération	Responsable scientifique	0,5
	Total	1

3.1.2 Phase de terrain

Il est prévu une équipe d'1 personne pour suivre le diagnostic, cette configuration devant permettre d'assurer correctement le suivi du terrassement, la fouille des structures découvertes, les relevés nécessaires et le traitement du matériel :

<i>Agents/missions</i>	<i>Jours</i>
Responsable scientifique – Coordination, suivi terrassement et relevés	3
Topographe – Relevés topographiques généraux	0,5
Total	3,5

3.1.3 Phase d'étude

Il est prévu une équipe de 2 personnes pour réaliser et rédiger le rapport final d'opération, accompagné des plans, des photographies et des inventaires. L'équipe s'organisera pour traiter le mobilier, les inventaires, les études et analyses particulières et la DAO. L'ensemble de cette phase sera réalisé à la base archéologique de Cahors, lieu de dépôt du mobilier et de la documentation archéologique.

La phase post-fouille mobilisera :

<i>Agents/missions</i>	<i>Jours</i>
Responsable scientifique – Plan général, rédaction du RFO	3
Technicien – DAO, inventaires	1
Technicien – Inventaire et dessin du mobilier archéologique	1
Total	5

Les résultats de l'intervention archéologique seront replacés dans le cadre chronologique et topographique de du plateau du Puy d'Issolud à Vayrac, à partir des données bibliographiques disponibles.

3.1.4 Date de remise du rapport de fin d'opération

La remise du rapport de fin d'opération sera réalisée au minimum 6 semaines après la fin de l'opération de terrain, et au maximum 11 semaines plus tard.



3.2 Moyens techniques généraux

3.2.1 Base vie

Dans le cadre d'un chantier rural bref, aucune base-vie n'est prévue pour ce chantier. Les locaux publics (sanitaires) de la mairie de Vayrac seront principalement utilisés.

3.2.2 Moyens mécaniques (mis à disposition par l'aménageur)

L'aménageur utilisera un tractopelle muni d'une tarière hélicoïdale de 70 cm de diamètre pour effectuer les trous de plantation des trois poteaux électriques.

3.2.3 Autres moyens techniques

La CDAL met aussi en œuvre ses propres moyens techniques : véhicules, matériel de topographie, de photographie et de relevés, ainsi que l'équipement informatique nécessaire au traitement des données et à la réalisation du rapport de fin d'opération.

1.3. Désignation du responsable scientifique



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Arrêté n° 2017 /174 portant désignation du responsable scientifique du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté n° 2016 / 425 du 20 octobre 2016 sur la commune de Vayrac (Lot)

**Le Préfet de la région Occitanie
Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code du patrimoine, livre V, notamment ses articles L. 5221 ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté du 14 novembre 2011 portant agrément en qualité d'opération d'archéologie préventive de la cellule départementale d'archéologie du Lot ;

VU l'arrêté n° 2016 / 425 du 20 octobre 2016 portant prescription d'un diagnostic archéologique ;

VU le projet de diagnostic n° AP-102 de la cellule départementale d'archéologie du Lot approuvé par l'Etat en date du 13 mars 2017 ;

CONSIDERANT la proposition de la cellule départementale d'archéologie du Lot relative à la personne pressentie pour exercer la responsabilité scientifique de l'opération susvisée ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Guillaume CLAMENS est désigné responsable scientifique du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté susvisé, sis à :

- département : LOT
- commune : Vayrac
- adresse ou lieu-dit : Puy d'Issolud / Portail de Rome
- références cadastrales : AP 198, 241, 356

Article 2 : le diagnostic archéologique est réalisé conformément aux prescriptions édictées par la Direction régionale des affaires culturelles, site de Toulouse (service régional de l'archéologie) dans l'arrêté susvisé, ainsi qu'au projet d'opération susvisé, sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie en application du code du patrimoine et notamment de son article R. 523-60.

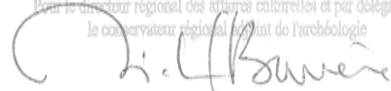
Article 3 : le responsable scientifique est l'interlocuteur du préfet de région et le garant de la qualité scientifique de l'opération archéologique. À ce titre, il prend, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'intervention de l'opérateur, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport dont il dirige la rédaction, conformément aux dispositions des arrêtés du 16 septembre 2004 et du 27 septembre 2004.

Article 4 : une annexe au présent arrêté fixe les modalités d'identification, de classement, de conditionnement et de versement à l'Etat de la documentation scientifique et du mobilier archéologique issus du diagnostic visé ci-dessus.

Article 5 : le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président du Conseil départemental du Lot.

Fait à Toulouse, le 6 avril 2017

Pour le Préfet de Région et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles

Pour le directeur régional des affaires culturelles et par délégation,
le conservateur régional adjoint de l'archéologie

Michel BARRERE

NOTIFICATION

Cellule départementale d'archéologie du Lot
Guillaume CLAMENS

COPIES

Préfecture du département
Mairie
Udap Lot

ANNEXE

Modalités d'identification, d'inventaire, de classement, de conditionnement et de versement à l'État de la documentation scientifique et du mobilier archéologique issus des diagnostics et des fouilles préventives

En concertation entre l'INRAP et le SRA de la DRAC Occitanie, site de Toulouse, un protocole a été établi pour répondre aux exigences relatives à la gestion de la documentation scientifique et du mobilier archéologique (arrêtés du ministre de la Culture du 16 septembre et du 27 septembre 2004) et assurer de manière simple et efficace leur versement à l'État.

La clôture de toute opération archéologique préventive implique la remise concomitante au SRA du rapport d'opération, de la documentation scientifique et des mobiliers archéologiques. La règle vaut indifféremment pour les diagnostics et les fouilles préventives.

Durant la phase de post fouille, la durée nécessaire au traitement de la documentation scientifique et des mobiliers (identification, inventaire, classement, conditionnement) sera prévue dans les plannings des opérations. Le responsable de l'opération veille au respect des consignes définies par la réglementation en vigueur et dont les modalités pratiques sont précisées dans le présent document.

-1- la documentation scientifique

«La documentation scientifique constituée au cours d'une opération d'archéologie préventive se compose des catégories suivantes :

- 1.- documents graphiques (plan, relevés, minutes, dessins)*
- 2.- documents photographiques et audio-visuels*
- 3.- documents numériques*
- 4.- documents écrits (carnets et fiches d'enregistrement, correspondance, rapport d'étude)*
- 5.- moulages et empreintes*
- 6.- matériaux naturels et de nature biologique recueillis lors de l'opération*

Cette documentation, constituée des originaux pour les documents graphiques, photographiques et écrits est classée, indexée et inventoriée » (arrêté du 16/09/2004, art. 1).

Les modalités de classement, d'indexation et d'inventaire de cette documentation (catégories 1 à 4) sont laissées à l'appréciation des responsables d'opérations sous réserve que chaque pièce comporte un identifiant permettant de la rattacher sans ambiguïté à l'opération qui l'a générée.

Un classement (catégories 1 à 4) selon les catégories fixées dans l'article 1 de l'arrêté rappelé ci-dessus et selon les modalités indiquées (par grand type selon les supports ou modes de conditionnement) est fortement recommandé.

Le conditionnement des catégories 1 à 4 sera assuré de la manière suivante :

- les pièces de petit format seront rassemblées dans des boîtes à archives ;
- chaque boîte comportera sur sa face supérieure et sur un petit côté l'identifiant de l'opération (cf. étiquette autocollante du bordereau) et le numéro d'ordre de la boîte (1/5, ...) ;
- Si plus de 2 boîtes sont nécessaires, elles seront rassemblées dans un carton normalisé sur lequel sera porté l'identifiant de l'opération.
- Les pièces de grand format (les plans) seront conditionnées dans des tubes cartonnés comportant l'identifiant de l'opération et numérotés à la suite des boîtes à archives. Chaque tube sera clos à chaque extrémité par un bouchon non marqué.

L'intégralité de la documentation scientifique « sera accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant les codes utilisés avec la signification » (article 4 de l'arrêté du 16/09/2004) qui sera rangée dans la boîte n°1.

-2- les mobiliers archéologiques et les catégories 5 et 6 de la documentation

Le mobilier s'entend au sens défini par l'arrêté du 16 septembre 2004: « *les objets transformés par l'activité humaine, recueillis lors de l'opération.* »

Il faut y ajouter les catégories 5 et 6 de la documentation scientifiques, pour lesquelles l'article 1 de l'arrêté mentionné précédemment indique que « *les matériaux naturels et de nature biologique (catégories 5 et 6) sont classés et conditionnés par matière et identifiés de la même manière que le mobilier archéologique. Mention est apposée de leur destination : analyse ou conservation à long terme. Pour les matières périssables destinées à l'analyse, une date de validité est portée sur les contenants.* » (article 1 de l'arrêté du 16/09/2004). (cf. *infra* pour le conditionnement et le classement).

Le terme « objet » employé ci-dessous désigne à la fois le mobilier et les catégories 5 et 6 de la documentation.

Les objets provenant de l'opération font l'objet d'un inventaire systématique et d'un classement par matière (lithique, céramique, métal, matière organique travaillée, faune...) et par unité de prélèvement (US en règle générale). Cet inventaire est livré en annexe du rapport d'opération et un exemplaire est annexé au bordereau de versement (cf. *infra*). Il référence également les objets isolés (cf. *infra*) en mentionnant ceux qui ont fait l'objet de traitement de conservation particulier (radiographie...).

Les objets sont conditionnés dans des pochettes ou des boîtes (d'un matériau adapté à la conservation préventive des objets) comportant le marquage de l'identifiant de l'opération et de l'unité de prélèvement (code d'opération, US...). Ce marquage sera rappelé systématiquement sur une étiquette plastique (stiron) placée à l'intérieur des contenants et fera le lien avec l'inventaire général.

Chaque objet présentant un intérêt muséographique ou ayant subi une restauration, si sa taille le permet, ainsi que tout objet dont le volume interdit son conditionnement en bac comporte un identifiant (code opération, unité de prélèvement et numéro d'ordre dans l'unité de prélèvement) inscrit de manière indélébile et discrète.

Les contenants de lots et les objets isolés sont conditionnés dans des bacs « norme Europe ». Entre les trois modèles de capacités différentes (21 litres, 30 litres et 45 litres) on privilégiera les bacs de taille moyenne (30 litres). Le modèle le plus petit (21 litres) sera réservé aux petites séries ainsi que, dans la mesure du possible, aux vestiges les plus lourds (lithique notamment). La forme haute conviendra aux éléments volumineux dont la hauteur excède la taille du bac de 30 litres. Chaque bac sera rempli de manière raisonnable et raisonnée et de manière à permettre des empilements sans risque de dégâts aux objets. Une étiquette aisément lisible sera apposée sur chaque bac. Elle comportera le n° du département, le nom de la commune, le nom de l'opération, le code de l'opération, le numéro de la prescription, la désignation de son contenu (matière) et un numéro d'ordre dans l'opération (1/75, 2/75...).

Les objets isolés (de taille compatible avec un rangement en bac) sont regroupés dans un ou plusieurs bacs identifié(s) comme précédemment et avec, dans la rubrique « désignation du contenu », la mention supplémentaire : «objets isolés» ou plus précisément le type d'objets (tessons diagnostiques, outils, nucleus, ...).

Les remontages d'objets seront limités aux stricts besoins de l'étude et dans la mesure du possible partiellement démontés pour faciliter leur stockage dans les bacs.

L'ensemble des contenants et objets est accompagné d'une notice explicitant le mode d'inventaire, de classement et de conditionnement, fournissant les codes utilisés avec leur signification qui sera intégré en introduction de l'inventaire.

-3- modalités de la remise de la documentation et des mobiliers

A la remise du rapport d'opération (diagnostic et fouille) par l'opérateur au SRA, site de Toulouse, après s'être assuré de sa recevabilité propre (respect de la prescription et des normes de contenu et de présentation du rapport, notamment en matière d'inventaires), et dans un délai d'un mois maximum, le SRA prend contact avec l'opérateur pour arrêter la date de versement de la documentation scientifique et du mobilier à l'État.

Ce versement est fait en présence du responsable d'opération, du responsable du centre archéologique pour l'opérateur et de deux représentants mandatés par le SRA du site de Toulouse (l'agent chargé du suivi de la prescription et l'agent chargé de la gestion du dépôt régional).

Un bordereau de versement est établi au préalable par le responsable de l'opération. Il comporte tous les éléments pour recenser l'ensemble des contenants (documentation et mobilier) et identifier l'opération.

Le mobilier et la documentation scientifique sont versés ensemble et de manière exhaustive. Toute absence (analyse ou traitement en cours...) devra être mentionnée et justifiée dans la rubrique «observations» du bordereau de versement. L'organisme en charge des objets en question doit être précisé (références et coordonnées).

La signature du bordereau de versement par les représentants des deux parties vaut prise en charge de la documentation et des mobiliers et réception administrative et complète du rapport d'opération.

1.4. Fiche signalétique

Situation de l'intervention archéologique

Département :	LOT	Canton :	Vayrac
Commune(s):	Vayrac		
N°INSEE	46330		
Adresse :	Portail de Rome		
Références cadastrales :	Section AP parcelles 241, 198 et 356		
Coordonnées Lambert 93:	X ouest = 595,839	X est = 595,927	Z sup = 307 m
	Y nord = 6429,424	Y sud = 6429,145	Z inf = 296 m
Emprise du projet :	3 m ²		
Occupation du sol :	Milieu rural		

Références administratives

Projet :	Fondations de nouveaux supports bétonnés réseaux électriques		
Aménageur :	Fédération départementale d'Energies du Lot (FDEL) 300, rue de la Croix 46000 CAHORS		
Arrêtés de diagnostic :	AD/2016/425 du 20 octobre 2016		
Date de réception de la prescription :	26 octobre 2016		
Date d'intervention :	Le 15 mai 2017		
Opérateur :	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA VIE LOCALE Service Sport, Tourisme, Patrimoine Cellule départementale d'archéologie Avenue de l'Europe – Regourd BP 291 46 005 - CAHORS Ligne directe 05.65.53.44.06 Télécopie 05.65.53.43.69 Courriel : laurent.guyard@lot.fr guillaume.clamens@lot.fr		
N° opération CDAL :	AP-102		
N° OA Patriarche :	9838		
Lieu de dépôt du matériel archéologique :	Cellule départementale d'archéologie du Lot 48, rue Montaudié 46000 - CAHORS		

Résultats significatifs :

Diagnostic négatif

Générique de l'opération

Intervenants administratifs

Département du Lot

Catherine MARLAS (Vice-Présidente du Département du Lot)
Sabine MOLINIE (Directrice de l'éducation et de la vie locale)
Alain AFFRAIX (Chef du service sport – tourisme – patrimoine)
Laurent GUYARD (Responsable de la cellule départementale d'archéologie)

Contrôle scientifique et technique

Ministère de la Culture, DRAC Occitanie, Service Régional de l'Archéologie et de la Connaissance du Patrimoine

Didier DELHOUME (Conservateur régional de l'archéologie)
Michel BARRERE (Conservateur régional adjoint de l'archéologie)
Cristina SAN-JUAN FOUCHER (Ingénieur d'études)
Julien OLLIVIER (Ingénieur d'études)
Sandy GUALANDI (Conservatrice du patrimoine)

Intervenants scientifiques

Direction scientifique

Guillaume CLAMENS (CDAL) : Suivi de terrain, enregistrement, DAO, rédaction du rapport de fin d'opération, PAO

Équipe archéologique

Aurélie SERANGE (CDAL) : Inventaires, traitement du mobilier, DAO, PAO

Intervenants techniques

Forages : FDEL

Rapport final d'opération

Auteur : CLAMENS Guillaume
Titre : Vayrac
Sous-titre : Puy d'Issolud, Portail de Rome – AP 102

Nombre de pages : 36
Nombre de figures : 12
Nombre de tableaux : 4

1.5. Notice scientifique

Cette opération consistait en une surveillance de travaux (forages) liés à la mise en place de nouveaux supports bétonnés (réseau électrique) sur l'oppidum du Puy d'Issolud à Vayrac. Trois trous ont ainsi été creusés, pour une superficie totale de moins de 2 m².

Aucun vestige archéologique n'a pu être observé.

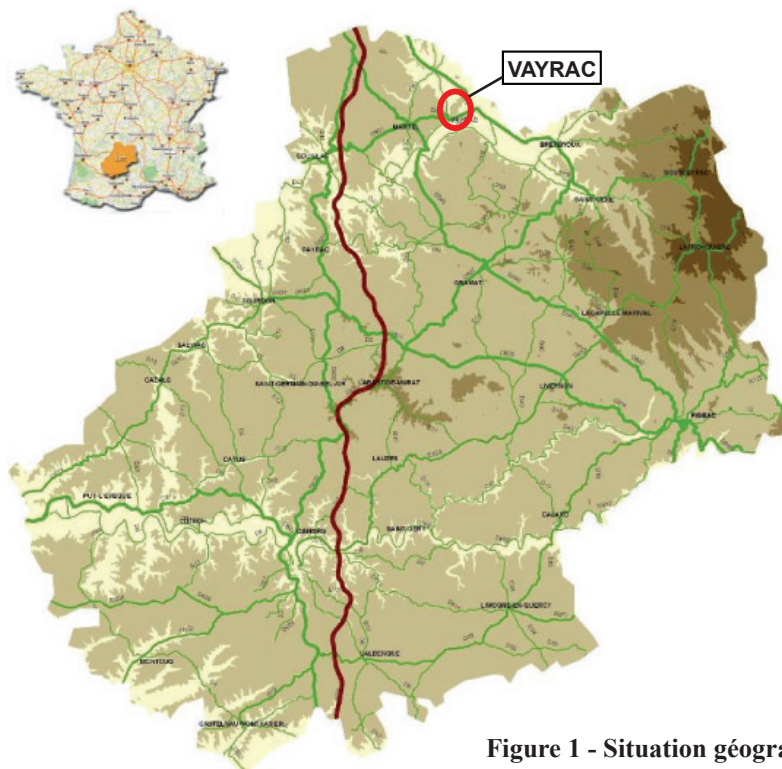


Figure 1 - Situation géographique de Vayrac.

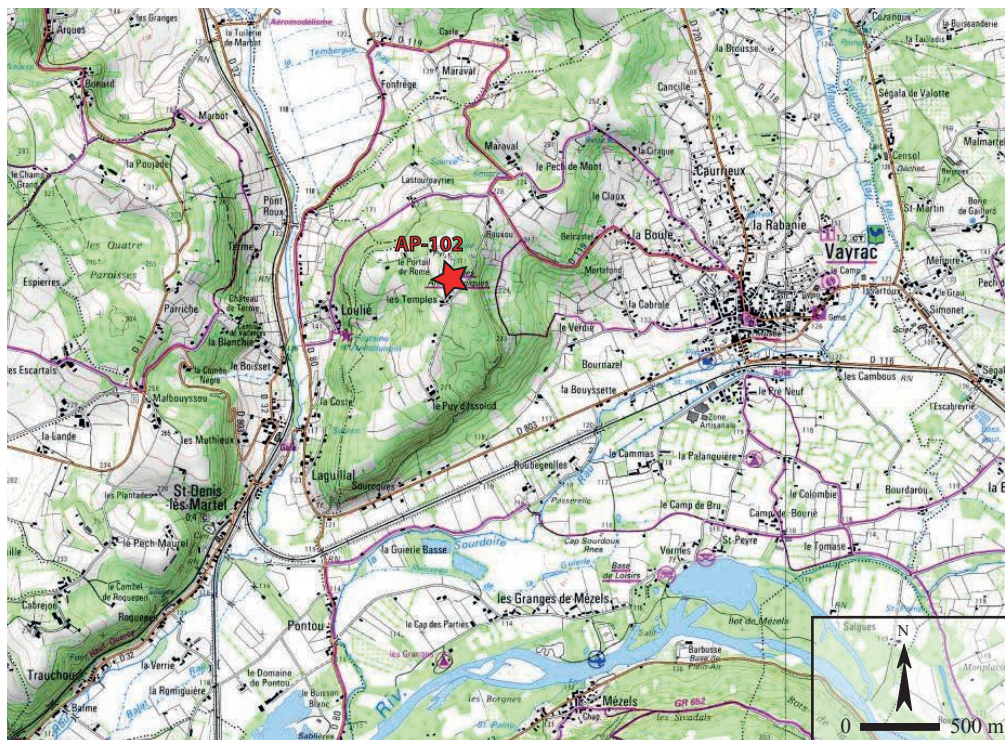


Figure 2 - Localisation de la prescription (AP-102) sud fond de carte IGN (géoportail.fr).

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

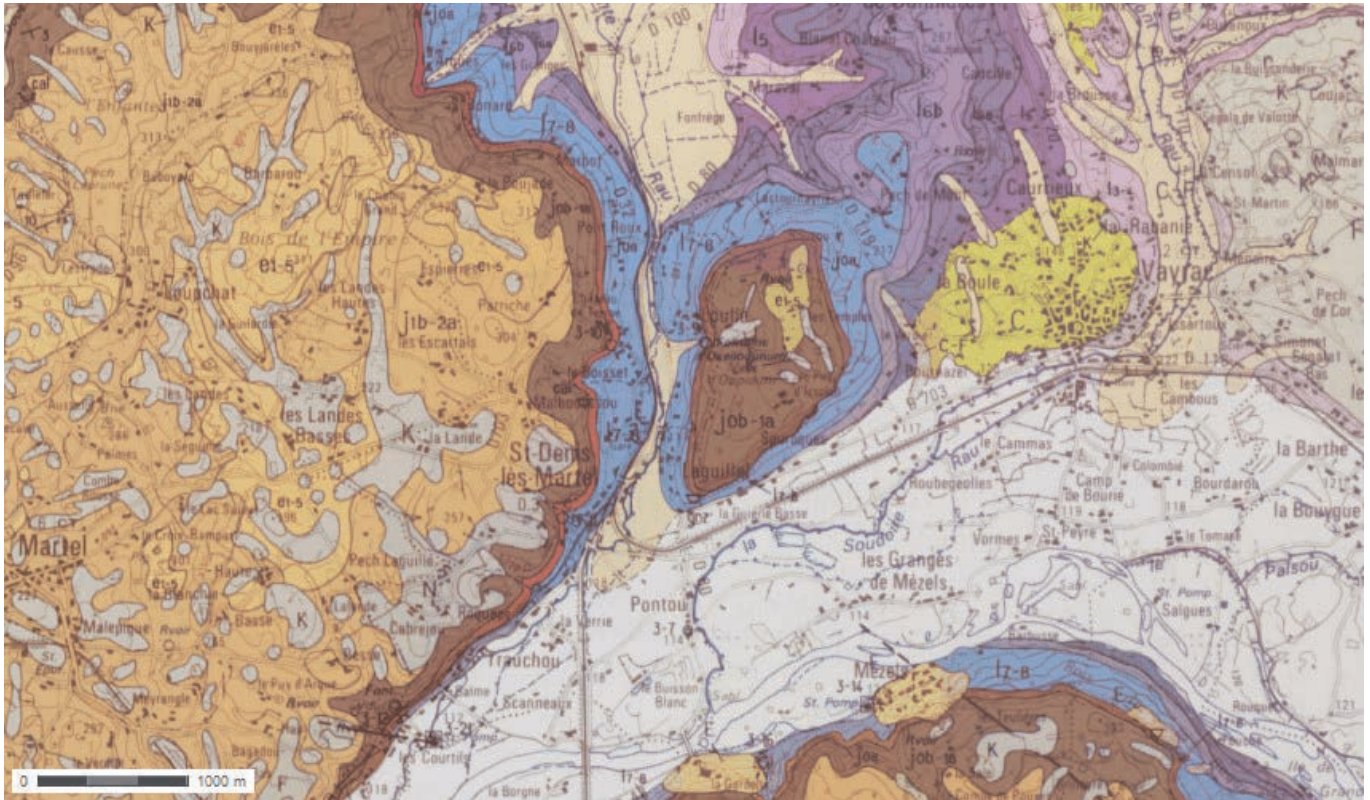
2.1. Cadre de l'intervention

2.1.1. Contexte géographique et géologique

Situé au nord du département du Lot, dans la commune de Vayrac, l'*oppidum* du Puy d'Issolud est un plateau qui s'étend sur environ 80 ha. Son altitude varie entre 210 m (dans sa partie occidentale) et 311 m (au lieu-dit Les Temples). Ce plateau domine les vallées de la Dordogne au sud et de la Tourmente à l'ouest (**Figure 1 & Figure 2**).

Le plateau du Puy d'Issolud est en grande partie constitué de formations du mésozoïque avec, à la base, la roche calcaire qui est affleurante ou masquée par des altérations. Il se compose également au nord-ouest, et donc dans le secteur concerné par notre opération, d'argiles à graviers du « bassin » de Martel (avec galets et sable argileux) du cénozoïque. Enfin, des formations superficielles de cailloutis à matrice argilo-sableuse, essentiellement liées au remplissage des dolines, sont aussi présentes ponctuellement (**Figure 3**).

Les trois trous de fondations des futurs supports bétonnés sont localisées au lieu-dit Portail de Rome, sur les parcelles AP 198, 241 et 356.



Formations superficielles

- K** Remplissage des dolines et cailloutis des vallées sèches suspendues : cailloutis à matrice argilo-sableuse (1 à 20 m?)
- Fz** Alluvions de la vallée de la Dordogne : alluvions récentes de la basse plaine : galets, graviers, sables et limons (7-20 m)
- C-F** Colluvions et alluvions des vallées secondaires : cailloutis à matrice argileuse, limons (2 à 4 m)
- C** Colluvions de Vayrac : limons argileux (2 à 6 m)

AP-102

Cénozoïque

- e1-5** Paléocène à Lutétien supérieur. Argiles à graviers du bassin de Martel : galets de quartz et sables grossiers argileux (0 à 50 m)

Mésozoïque (Jurassique)

- l7-8** Toarcien inférieur et supérieur (Formation de Pennes et de Lexos) : calcaires, marnes et argiles noirâtres (50-60 m)
- Job-1a** Aalénien sup. et Bajocien (Form. d'Autoire, membres de Calvignac et Pech-Affamat) : sommet : micrites, dolosparites et calcite fibroradiée (18-20m) ; base : calc. dolomitiques cristallisés, calc. oolithiques massifs, dolosparites et sparites (45-50m)
- J1b-2a** Bajo. sup à Batho. inf (Form. de Cajarc, mbres de Larnajol et de la Bouye) : sommet : alternance marno-calc., calc. cristallisés, calc. micritiques à pseudomorphoses (20-25m) ; base : calc. micritiques, calc. oolith. (90-120m)
- Joa** Aalénien inférieur et moyen (Formation d'Autoire, membre de La Toulzanie) : calcaires bioclastiques à oncholites et calcaires dolomitiques (15 m)
- l6b** Domérien supérieur (Formation de la "barre à Pecten") : calcaires bioclastiques gris et roux (20-30 m)
- l6a** Domérien inférieur (Formation de Valeyres) : argilites et marnes (40-50 m)
- l5** Carixien (Formation de Brian-de-Vère) : marnes et calcaires gris (20 m)

Figure 3 - Localisation de la parcelle prescrite sur fond de carte géologique (brgm).

2.1.2. Contexte historique et archéologique

La grande richesse archéologique du plateau du Puy d'Issolud, identifié de manière officielle comme étant le site d'*Uxellodunum*, a donné lieu à de nombreuses recherches depuis plusieurs siècles. Des vestiges archéologiques témoignent en effet d'occupations depuis le Paléolithique moyen jusqu'au Moyen Âge classique*.



Figure 4 - Photographie aérienne du plateau du Puy d'Issolud (Girault 2013a, pl.XVI).

* Pour aller plus loin, voir Girault & Gasco 2011, Girault 2012, Girault 2013, Clamens 2014.

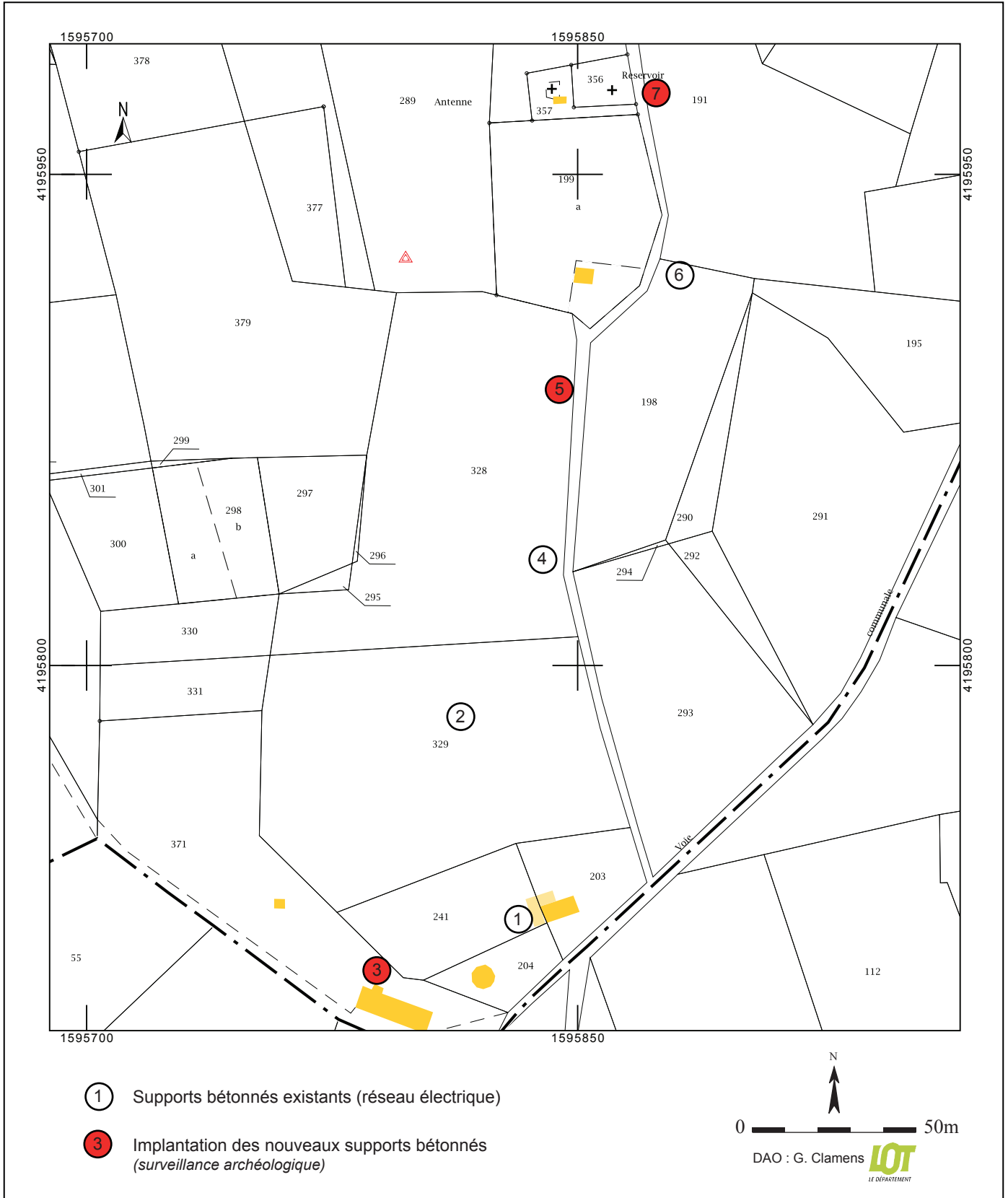


Figure 5 - Plan général avec projet d'implantation des nouveaux supports bétonnés sur fond cadastral (cadastre.gouv).

2.2. Travaux réalisés

Le diagnostic consistait ici en un suivi de travaux. Précisément, ce sont trois nouveaux supports bétonnés de 60 cm de diamètre (réseau électrique) qui devaient être installés (**Figure 5**). Sur ce chantier, qui a duré une demi-journée, un seul archéologue était présent lors des forages.

2.2.1. Méthodologie et enregistrement

- La reconnaissance des structures et niveaux archéologiques
 - o Aucun vestige archéologique n'a été découvert
- L'enregistrement des données archéologiques du terrain et enregistrement du matériel
 - o Les unités stratigraphiques ont été enregistrées en numérotation continue selon le procédé mis en place au sein de la CDAL.
 - o L'inventaire du mobilier archéologique est subordonné à l'inventaire des vestiges :

N° d'opération	N° de trou de fondations	N° d'US	N° d'objet ou lot
AP-102 -	7	003 -	2
AP-102-7-003-2			
Soit : objet (ou lot) n° 2 de l'US 003 du trou de fondation n° 7 de l'opération d'Archéologie Préventive n° 102			

Tableau 1 - Code d'inventaire alphanumérique des US.

- Des prises de vues numériques ont été systématiquement réalisées.
- Les relevés topographiques ont été réalisés :
 - o Pour la topographie de fouille par la Cellule départementale d'archéologie.
 - o Pour les levés topographiques en fin d'opération, et le recalage en système Lambert 93, par Anthony Abos, topographe du Département du Lot.
- La documentation scientifique constituée au cours de l'opération (documents graphiques, photographiques, audiovisuels, numériques, écrits...) a été classée, référencée et conservée à la base archéologique de Cahors.
- Situation du terrain à l'issue du diagnostic : les poteaux en béton ont été mis en place.

2.2.2. Forage

Les forages réalisés par la Fédération départementale d'énergies du Lot (FDEL) se sont déroulés comme expliqué ci-dessous (exemple du forage du poteau en béton n°7) :



1 - Le nouveau poteau en béton est déposé à proximité de son futur emplacement.



2 - Le foret, d'un diamètre de 60 cm pour une hauteur d'environ 120 cm, est positionné.





3 - La terre prise dans le forage est déposée dans la benne. Ces remblais ont été observés par l'archéologue présent afin d'y détecter du mobilier archéologique.



4 - Après plusieurs passages, le forage a permis de creuser un trou de 170 cm de profondeur pour 60 cm de diamètre.



La visibilité à la fin du forage était très mauvaise. Le fait que le forage tourne pour creuser a eu pour conséquence de lisser les parois, rendant de fait la lecture stratigraphique complexe, voire impossible.

3. RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

3.1. Stratigraphie générale et phasage

Comme mentionné *supra*, l'étude stratigraphique n'a pas été aisée. Malgré tout, les trois trous effectués par la foreuse ont, semble-t-il, révélés une certaine homogénéité. Les niveaux d'altérations de la roche calcaire ont été atteints dans les trois trous à des profondeurs oscillant entre 60 et 110 cm. Ils étaient recouverts par une couche argileuse dense pouvant contenir de petits blocs de calcaire. La terre arable, dont l'épaisseur varie entre 10 et 40 cm, recouvrait enfin ces strates.

3.2. Poteau n°3

Ce trou de fondation est celui situé le plus au sud des trois forages observés. C'est là que la roche calcaire altérée a été repérée à la plus grande profondeur (env. 110 cm) (US 3.005). Elle est surmontée d'une couche argileuse brune vraisemblablement homogène (US 3.003) pouvant peut-être être assimilée à des altérites. L'unité 3.002, apparue à une dizaine de centimètres de profondeur, la recouvre. Elle consiste en une matrice argileuse contenant de très nombreux petits blocs calcaires. La terre arable (US 3.001) vient enfin clore la séquence stratigraphique. A noter que dans les déblais des US 3.001 et 3.002 ont été repérés un fragment de silex et un morceau de PVC.

3.3. Poteau n°5

L'altération de la roche calcaire a été observée ici entre 60 et 70 cm de profondeur. Elle prend la forme de très nombreux blocs calcaires mêlés à une argile brune (US 5.003). Une couche d'argile brune contenant de petits blocs de calcaire (US 5.002) la surmonte sur une épaisseur d'environ 40 cm. La terre arable recouvre ensuite ces niveaux (US 5.001).

3.4. Poteau n°7

C'est dans ce trou que les parois ont été les plus lissées par la foreuse et que, par conséquent, la visibilité était la plus mauvaise. Si, au regard des déblais observés, il est certain que les niveaux d'altération de la roche calcaire ont été atteints, il n'est pas possible de proposer leur profondeur. En revanche, le niveau de petits blocs calcaires dans une matrice argileuse brune observé dans les deux autres trous, a été repéré ici à environ 40 cm de profondeur. Il est recouvert par la terre arable qui contenait quelques galets et de rares fragments de terre cuite.

4. CONCLUSION

Ce diagnostic, assimilable à un suivi de travaux sur l'*oppidum* du Puy d'Issolud à Vayrac, n'a pas révélé de vestiges archéologiques.

Les trois trous de fondation réalisés à la foreuse ont permis, malgré des conditions d'observation difficiles, de mettre au jour une stratigraphie homogène dans cette partie nord-orientale du plateau. Les niveaux d'altération du substrat calcaire ont été repérés dans les trois trous. Ils étaient recouverts par une matrice argileuse plus ou moins caillouteuse, puis par la terre arable.

5. ANNEXES

5.1. Annexe 1 - Bibliographie

ASTRUC & al. 1995 : Astruc (J.-G.), Cubaynes (R.), Fabre (J.-P.), Galharague (J.), Lefavrais-Raymond (A.), Marcouly (R.), Pélissié (T.), Rey (J.), Simon-Coinçon (R.), Turq (A.) – Carte géologique de la France à 1/50 000^e, feuille de Souillac, n°809. BRGM, Orléans, 1995.

CLAMENS 2014 : Clamens (G.) - *Vayrac, Le Puy d'Issolud - AP-035*, Rapport final d'opération de diagnostic archéologique préventif, Lot, Conseil général, janvier 2014, 95 p.

FILIPPINI 2010 : Filippini (A.) – *Vayrac, Le Puy d'Issolud, Carte archéologique de la Gaule. Le Lot (46)*. Pré inventaire archéologique publié sous la direction de Michel Provost ; Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la communication, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2010, p. 224-238.

GENOT & LORBLANCHET 1972 : Genot (L.), Lorblanchet (M.) – « Quatre années de recherches préhistoriques dans le haut Quercy (1967-1971). Le Puy d'Issolu à Vayrac (Lot) », in *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, tome XCIII, 2ème fascicule, avril-juin, 1972, p. 105-112.

GIRAULT & GASCO 2011 : Girault (J.-P.), Gasco (J.) – *La fontaine de Loulié au Puy d'Issolud et la vallée de la Dordogne, La fin de l'âge du Bronze et le premier âge du Fer*. Ed. les Monédières, Brives-la-Gaillarde, 2011, 319 p.

GIRAULT 2012 : Girault (J.-P.) – « Les écrits anciens pouvant servir à l'identification du Puy d'Issolud à Uxellodunum », in *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, tome 134, 2012, p.17-28.

GIRAULT 2013 : Girault (J.-P.) – *La fontaine de Loulié au Puy d'Issolud, le dossier archéologique du siège d'Uxellodunum*. Collection Bibracte, Glux-en-Glenne, 2013, 176 p.

IZAC-IMBERT, VAGINAY 2013 : Izac-Imbert (L.), Vaginay (M.) – *Les oppida quercynois et la place de Murcens dans le territoire des Cadurques à la fin de l'âge du Fer : un état de la question*, in *L'âge du Fer en Europe. Mélanges offerts à Olivier Buchsenschutz*, publié sous la direction de Sophie Krausz, Anne Colin, Katherine Gruel, Ian Ralston et Thierry Dechezleprêtre, Centre Ausonius, Collection Mémoires n°32, Bordeaux, 2013, p. 207-217.

5.2. Annexe 2 - Inventaire des données de terrain

US n°	Nature	Description	Profondeur en cm
Trou de poteau 3			
AP-102-3-001	Terre à jardin	Limon argileux brun caillouteux	
AP-102-3-002	Altérites ?	Limon argileux avec très nombreux petits blocs calcaires	-10
AP-102-3-003	Altérites ?	Argile vraisemblablement homogène	-60
AP-102-3-004	US technique	Observée dans les déblais du foret, correspond à 001 et 002	
AP-102-3-005	Substrat	Roche calcaire	-110
Trou de poteau 5			
AP-102-5-001	Terre végétale	Argilo-limoneuse brune	
AP-102-5-002	Altérites ?	Argile brune avec petits blocs calcaires	-20
AP-102-5-003	Terrain naturel	Altération de la roche calcaire, nombreux blocs calcaires dans une matrice argileuse brune	-60/-70
Trou de poteau 7			
AP-102-7-001	Terre végétale	Argile brune avec cailloux calcaires, quelques galets, et quelques rares TC	
AP-102-7-002	Altérites ?	Niveau caillouteux, blocs calcaires, très argileux, brun - Altérites ?	-40

Tableau 2 - Inventaire des unités stratigraphiques observées.

5.3. Annexe 3 - Inventaire du mobilier archéologique

5.3.1. Code général pour l'inventaire du mobilier

Matière		Fonction	Destination	Type de matériau (liste partielle)
C	Céramique	<p>C - Construction (antéfixe, carreau, canalisation, brique, brique striée, modillon, pilette, tubulus, tuile, séparateur...)</p> <p>O - Objet (fusaiole, jeton, moule, peson, pilon, pipe, statuette...)</p> <p>R - Récipient (vase, couvercle,...)</p> <p>D - Déchet, rebut de fabrication (raté de cuisson,...)</p> <p>I - Indéterminé</p> <p>E - Epigraphie (graffiti sur tesson...)</p>	<p>C <u>Construction</u></p> <p>Cha Charpente, couverture</p> <p>Pla Plafond</p> <p>Maç Maçonnerie</p> <p>Rev Revêtement</p> <p>Hui Huisserie</p> <p>Déc Décoration</p> <p>Ecl Eclairage</p> <p>Add Adduction</p> <p>Ind Indéterminé</p> <p>Autr Autre (clôture...)</p> <p>Voi Voirie</p>	<p>TCA Terre cuite architecturale</p> <p>TC Terre cuite non typée</p> <p>CNT Céramique non tournée</p> <p>CC Céramique commune</p> <p>CF Céramique fine</p> <p>Fa Faïence</p> <p>Gla Glaçurée</p> <p>Sig Sigillée</p> <p>Amp Amphore</p>
M	Métal	<p>C - Construction (clou, crampon, gond, plomb de vitrail...)</p> <p>O - Objet (anneau, applique, bague, clef, clou décoratif, clou de chaussure, épingle, fer à cheval, fibule, poids, rivet,...)</p> <p>R - Récipient (seau, situle, cruche...)</p> <p>D - Déchet, rebut de fabrication (battitures, loupe de métal, scorie...)</p> <p>I - Indéterminé</p> <p>M - Monnaie</p> <p>E - Epigraphie</p>	<p>O <u>Objet</u></p> <p>Ameu Ameublement</p> <p>ArmO Armement O</p> <p>ArmD Armement D</p> <p>Com Commerce, échange</p> <p>Cult Cultuel</p> <p>Dom Domestique</p> <p>Ecl Eclairage</p> <p>Ecr Ecriture</p> <p>Harn Harnachement</p> <p>Jeu Jeux</p> <p>Mes Mesure</p> <p>Mus Musique, son</p> <p>Out Outillage</p> <p>Par Parure</p> <p>Rang Rangement</p> <p>Toil Toilette</p> <p>Trans Transport</p> <p>Vêt Vêtement</p>	<p>AC Alliage cuivreux</p> <p>Ag Argent</p> <p>Al Aluminium</p> <p>Au Or</p> <p>Cu Cuivre</p> <p>Fe Fer</p> <p>Ind Indéterminé</p> <p>Pb Plomb</p> <p>Sc Scorie</p> <p>Sn Etain</p> <p>Zn Zinc</p>
N	« Naturel » (matériau organique ou minéral d'origine naturelle)	<p>C - Construction (piquet, poteau, poutre, sablière...)</p> <p>CA - Connexion anatomique (sépulture, animal enfoui...)</p> <p>O - Objet (bouton, cachet de cire, cuiller, dé, épingle, jeton, manche, peigne, perle, pion, sceau, tablette, tissu...)</p> <p>R - Récipient (écuelle en bois...)</p> <p>D - Déchet, rebut de fabrication (copeau, coprolithe, ébauche...)</p> <p>I - Indéterminé</p>	<p>M <u>Monnaie</u></p> <p>Com Commerce</p> <p>Cult Culturelle</p> <p>E <u>Epigraphie</u></p> <p>Arti Artisanale</p> <p>Cult Culturelle</p> <p>Dom Domestique</p> <p>Info Informatif</p>	<p>B - Bois</p> <p>CB - Charbon de bois</p> <p>Cpl - Coprolithe</p> <p>Cq - Coquillage</p> <p>Cui - Cuir, parchemin</p> <p>Iv - Ivoire</p> <p>OsA - Ossement animal</p> <p>OsH - Ossement humain</p> <p>V - Végétal</p>

P	Pierre	C - Construction (chapiteau, colonne, dallage, moellon, pavé, placage, tesselle...)	R <u>Réceptent</u>	Amb Ambre
O - Objet (affûtoir, meule, molette, palet, silex taillé, statue, tablette...)	Arti Artisanal	Ard Ardoise contemporaine		
R - Réceptent (auge, mortier...)	Dom Domestique	Ba Basalte (à mettre dans RV)		
D - Déchet, rebut de fabrication (déchet de taille, éclat...)	<u>D Déchet, rebut</u>	Ca Calcaire		
I - Indéterminé	Alim Alimentaire	Cal Calcite		
Min - Minerai, minéraux, élément minéral (minerai, fossile, corail...)	Man Manufacture	Cra Craie		
E - Epigraphie	Ref Refonte, recyclage	Fe Fer (minerai de)		
	CA <u>Connexion anatomique</u>	Gra Granit		
	InH Inhumation Humaine	Grè Grès		
	InA Inhumation Animale	GrèF Grès fin		
		Jai Jai		
		Li Lignite		
		Mb Marbre		
		Meu Meulière		
		Qz Quartz		
		Qzt Quartzite		
		RD Roche dure (dolérite, granulite, rhyolithe...)		
		RV Roche volcanique (basalte, pierre ponce, scorie)		
		Sch Schiste		
		SchA Schiste ardoisier		
		Si Silex		
		Tuf Tuf		
V	Verre	C Construction (vitrail, vitre, tesselle...)	Fr Frite	
O Objet (bague, intaille, lissoir...)	R Réceptent (flacon, bouteille...)	PV Pâte de verre		
D Déchet, rebut de fabrication (paraison, scorie...)	I Indéterminé	VC Verre coulé		
		VS Verre soufflé		
D	Divers (matériaux transformés ou composites)	C Construction (enduit, joint d'étanchéité, carreau de plâtre, paroi en torchis...)	Asph Asphalte	
O Objet	R Réceptent	Chb Charbon (coke)		
D Déchet, rebut de fabrication (scorie vitrifiée)	D Divers	Chx Chaux		
I Indéterminé	E Enduit (non peint)	Cim Ciment et béton		
Min Minéral (combustible ; boulet de charbon...)	EP Enduit peint	Div contemporains		
E Epigraphie	FC Fibrociment	Divers		
	Mo Mortier	E Enduit (non peint)		
	Pig Pigment	EP Enduit peint		
	PI Plâtre	FC Fibrociment		
	PIP Plâtre peint	Mo Mortier		
	PR Pierre reconstituée	Pig Pigment		
	PVC PVC	PI Plâtre		
	T Terre crue	PIP Plâtre peint		
	TP Terre crue peinte	PR Pierre reconstituée		
	Tex Textile	PVC PVC		
	TB Terres brûlées (torchis, parois de four...)	T Terre crue		
	ScV Scorie vitrifiée	TP Terre crue peinte		
	St Stuc	Tex Textile		

Tableau 3 - Code pour l'inventaire du mobilier archéologique.

5.3.2. Inventaire général du mobilier archéologique

N° Inventaire	Mat	Fct	Dest	Type	Identification	Description	Trou de plantation	Datation	Nb	Conservé
AP-102-3.004-001	P	I	Ind	Si	Silex	1 petit éclat calcaire	3	Indéterminé	1	Oui
AP-102-3.004-002	D	I	Ind	PVC	Plastique	1 fragment	3	Contemporain	1	Non

Tableau 4 - Inventaire du matériel archéologique.

5.4. Annexe 4 - Inventaire des photographies

Vue générale

AP102

Poteau 3

AP102-pt3 (1)

AP102-pt3 (2)

AP102-pt3 (3)

AP102-pt3 (4)

AP102-pt3 (5)

AP102-pt3 (6)

AP102-pt3 (7)

AP102-pt3 (8)

AP102-pt3 (9)

Poteau 5

AP102-pt5 (1)

AP102-pt5 (2)

AP102-pt5 (3)

AP102-pt5 (4)

AP102-pt5 (5)

AP102-pt5 (6)

Poteau 7

AP102-pt7 (1)

AP102-pt7 (2)

AP102-pt7 (3)

AP102-pt7 (4)

AP102-pt7 (5)

AP102-pt7 (6)

AP102-pt7 (7)

AP102-pt7 (8)

AP102-pt7 (9)

AP102-pt7 (10)

AP102-pt7 (11)

AP102-pt7 (12)

AP102-pt7 (13)

AP102-pt7 (14)

AP102-pt7 (15)

AP102-pt7 (16)

AP102-pt7 (17)

AP102-pt7 (18)

AP102-pt7 (19)

AP102-pt7 (20)

AP102-pt7 (21)

AP102-pt7 (22)

AP102-pt7 (23)

AP102-pt7 (24)

AP102-pt7 (25)

AP102-pt7 (26)

Nombre total de clichés : 42

5.5. Annexe 5 - Inventaire de la documentation de terrain

Inventaire de la documentation écrite :

- 2 pages (recto-verso) de carnet 9 par 14 cm : informations sur le déroulement de l'opération, description des unités stratigraphiques du sondage, et diverses remarques.



Département du Lot
Avenue de l'Europe - Regourd
BP 291 - 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 41 09
Courriel : conseil-general-lot@cg46.fr
www.lot.fr